

SPPLPB (CSQ)



AVRIL 2019

CAPSULE SST

CHARGE DE TRAVAIL ÉLEVÉE ET CONTRAINTE DE TEMPS

Définition de la charge de travail :

La charge de travail est complexe à définir :

- La charge prescrite correspond aux exigences de procédure et de performance demandées par l'employeur.
- La charge vécue correspond à celle ressentie par la travailleuse ou le travailleur face aux obligations, aux ressources et outils à sa disposition, au temps disponible et aux imprévus.
- Risques psychosociaux, la charge de travail fait référence à la quantité de travail à accomplir, aux exigences intellectuelles requises et aux contraintes de temps à respecter.

À quoi reconnaît-on une charge de travail élevée accompagnée de contraintes de temps ?

- Vous êtes épuisé après chaque journée de travail.
- Votre travail exige de vous concentrer intensément durant de longues périodes.
- Votre tâche est souvent interrompue.
- Vous recevez fréquemment des demandes contradictoires.

MOT DU PRESIDENT

Bonsoir à tous,

Merci à tous d'avoir pris le temps de répondre au sondage sur la négociation à venir. Toutes les étapes de la négociation seront très importantes. Nous avons un gouvernement qui se positionnera de façon très rigide lors du renouvellement de notre convention.

Les membres qui désirent communiquer avec moi sont les bienvenus ! Bonne fin d'année scolaire à tous !

nolet.marc.spplpb@gmail.com
ou 418-770-6217



A22.lac.st.jea
n@lacsq.org



Vos
délégués :
Julie Maltais
Lac St-Jean

Brigitte
Larouche

Pays-des-
Bleuets

Dominic
Tremblay

Baie-James

<https://facebook.com/Spplpb-csq>

- Vous manquez de temps pour terminer votre travail.
- Votre travail est mouvementé à tel point que vous ne savez plus où donner de la tête.
- Vous ignorez s'il sera possible d'effectuer le travail prescrit durant les heures normales.

Quels sont les risques ?

La travailleuse ou le travailleur se trouve aux prises avec une augmentation de sa charge et une sollicitation plus élevée de ses capacités physiques, intellectuelles et psychologiques.

Plusieurs études démontrent qu'une charge de travail élevée, accompagné d'une faible autonomie, peut entraîner des problèmes cardiovasculaires, musculosquelettiques et psychologiques, ainsi qu'une hausse de l'absentéisme.

Cette situation engendre des retombées négatives, autant pour l'employeur que pour la travailleuse et le travailleur.

Que faire pour améliorer la situation ?

Agir seul n'est pas une chose facile : Parlez-en à votre syndicat

En abordant le sujet avec votre déléguée ou délégué, vous le sensibilisez à votre situation. Il se peut également que d'autres salariées et salariés vivent le même problème et que votre syndicat soit au courant. Il peut alors vous mettre en relation avec ces derniers, effectuer une analyse et concevoir, avec vous et les autres personnes touchées, une stratégie pour remédier aux problèmes qui découlent de l'organisation du travail.

LA PROBLÈME N'EST PAS DANS VOTRE TÊTE. C'EST L'ORGANISATION DU TRAVAIL QUI EST EN CAUSE, ET ÇA PEUT VOUS RENDRE MALADE.

Sylvain Desjardins, représentant du comité SST.

UNITÉ DU LAC-ST-JEAN

Un vent de changement soufflera sur notre CS en raison du départ à la retraite de notre directrice des ressources humaines madame Jacinthe Girard.

Dès avril, son actuel directeur adjoint, Jérôme Carette, prendra le gouvernail à la direction des ressources humaines. Il a d'ores et déjà manifesté son désir de poursuivre une gestion harmonieuse des relations de travail, notamment avec les professionnels.

Nous souhaitons également qu'il en soit ainsi.

En attendant le dépôt des plans d'effectifs, nous espérons que le budget de notre nouveau gouvernement permettra d'améliorer les conditions de travail de nos membres à statut précaire.

Bon printemps !

Julie Maltais

BON CONGÉ !

Votre exécutif syndical

Merci à toutes les personnes qui collaborent au bulletin et qui s'impliquent dans notre syndicat !